

# RAPPORT COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ 2023

Commission du 6/06/2024

Au cœur de  
votre quotidien

toulouse  
métropole



# SOMMAIRE

1. Données générales.....	4
2. Voirie et espaces publics : bilan 2023 et perspectives.....	13
3. Logements : point d'étape de l'accessibilité sur le territoire de la Métropole et perspectives.....	20
4. Ad'AP de Toulouse Métropole Point d'étape 2023.....	28
5. Transports collectifs Ad'AP de Tisséo SMTC : bilan 2023 et perspectives.....	30
6. Gestion des ressources humaines : bilan 2023 et perspectives.....	34
7. Initiatives d'inclusion dans les communes de la Métropole réalisées en 2023 « Villes Pour Tous ».....	39

# 1.

## Données générales

## UNE INTERCOMMUNALITÉ TOULOUSAINE CONSTRUITE PAS À PAS

### • 8 décembre 1992:

Arrêté préfectoral portant création du District du Grand Toulouse avec les communes de Balma, Beauzelle, Blagnac, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, L'Union, Mondonville, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens de Gameville, Toulouse et Tournefeuille.

### • 1993:

Adhésion de la commune de Pibrac (arrêté préfectoral du 17 mars 1993) puis adhésion de la commune de Villeneuve-Tolosane (arrêté préfectoral du 28 décembre 1993).

### • 2000:

Adhésion des communes d'Aucamville, Aussonne, Brax, Fenouillet, Saint-Alban et Seilh (arrêté préfectoral du 3 février 2000).

- Transformation du District en Communauté d'Agglomération avec 21 communes (arrêté préfectoral du 27 juin 2000).

### • 2002:

Adhésion des communes de Fonbeauzard, Gagnac-Sur-Garonne, Launaguet, Pin-Balma (arrêté préfectoral du 20 décembre 2002).

### • 2008:

Transformation de la Communauté d'agglomération en Communauté urbaine (arrêté préfectoral du 24 décembre 2008).

### • 2010:

Extension du périmètre de la Communauté urbaine du Grand Toulouse (arrêté préfectoral du 9 décembre 2010) aux communes de Aigrefeuille, Beaupuy, Drémil-Lafage, Flourens, Gratentour, Lespinasse, Mondouzil, Mons, Montrabé, Saint-Jean et Saint-Jory.

Avec ces 12 nouvelles communes, la Communauté urbaine est désormais constituée de 37 communes.

### • 2015:

Transformation de la Communauté urbaine en Métropole suite à la loi MAPTAM.

### • 2016:

Extension des compétences (arrêté préfectoral du 18 décembre 2015) : Elaboration et suivi du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE), Pompes funèbres, ...

### • 2017:

Reconnaissance d'intérêt communautaire de divers équipements :

- équipements culturels toulousains (Muséum, TNT, Zénith, ONCT, Abattoirs,...),
- équipements sportifs toulousains (Stadium, Palais des Sports, Hippodrome, ...),
- 11 cimetières toulousains et site funéraire de Cornebarrieu.

Transfert de compétences du Département de la Haute-Garonne : Prévention spécialisée, Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), Fonds Solidarité Logement (FSL) et transfert de la gestion des routes classées dans le domaine routier départemental.

### • 2018:

Transfert de la compétence facultative de l'enseignement professionnel des arts du cirque, et notamment l'enseignement supérieur en la matière.

## LES COMPÉTENCES ACTUELLES DE LA MÉTROPOLE (ARTICLE L 5217-2 DU CGCT)

La Métropole exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences suivantes :

### > En matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel :

- Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Actions de développement économique, dont la participation au capital des sociétés mentionnées au 8° de l'article L. 4211-1, ainsi que soutien et participation au pilotage des pôles de compétitivité situés sur son territoire ;
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ;
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

### > En matière d'aménagement de l'espace métropolitain :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ; constitution de réserves foncières ;
- Organisation de la mobilité au sens des articles L. 1231-1, L. 1231-8 et L. 1231-14 à L. 1231-16 du code des transports ; création, aménagement et entretien de voirie ; signalisation ; abris de voyageurs ; parcs et aires de stationnement et plan de mobilité ;
- Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ;
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain ;
- Établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L. 1425-1 du présent code ;

### > En matière de politique locale de l'habitat :

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

### > En matière de politique de la ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

### > En matière de gestion des services d'intérêt collectif:

- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8, gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L. 2226-1 et eau;
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension des crématoriums;
- Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national;
- Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie du présent code;
- Service public de défense extérieure contre l'incendie;

### > En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie:

- Gestion des déchets ménagers et assimilés;
- Lutte contre la pollution de l'air;
- Lutte contre les nuisances sonores;
- Contribution à la transition énergétique;
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie;
- Élaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable;
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz;
- Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains;
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires, ou mise en place d'un service associé, en application de l'article L. 2224-37 du présent code;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement;
- Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

### En outre, la Métropole exerce un certain nombre de compétences optionnelles:

- Réseaux verts et réseaux cyclables, en complément de ceux inclus dans la voirie communautaire et hors cheminements dans les parcs, jardins et espaces verts communaux;
- Harmonisation des règlements de publicité;
- En matière culturelle: création, coordination, participation à des manifestations ou événements culturels à rayonnement régional ou national;
- Création, aménagement et gestion des espaces naturels de loisirs suivants: parc urbain de Pin Balma et projet axe Garonne; schémas directeurs air et eau;
- En matière archéologique: réalisation des opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventive selon les modalités prévues par le code du patrimoine.
- La gestion des routes classées dans le domaine public routier départemental, ainsi que leurs dépendances et accessoires,
- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ),
- La Prévention spécialisée,
- L'aménagement, entretien et gestion du Centre des Congrès Pierre Baudis et des Salons Marengo,
- Le service extérieur des pompes funèbres,
- L'élaboration et suivi du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE),
- L'enseignement professionnel des arts du cirque, et notamment l'enseignement supérieur en la matière.

# INFORMATIONS STATISTIQUES MÉTROPOLITAINES (CHIFFRES CLÉS)

NOMBRE DE COMMUNES

**37**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**133** ÉLUS

DONT **68** ÉLUS MEMBRES DU BUREAU  
DE LA MÉTROPOLE

NOMBRE D'AGENTS DE LA MÉTROPOLE

**5 002,1** ETP

(PERMANENTS ET NON PERMANENTS)  
AU 01/06/2023

POPULATION MÉTROPOLITAINE  
(INSEE - 2023)

**806 503** HAB

VARIATION DE LA POPULATION  
(ENTRE 2014 ET 2020)

**+1,3 %**/AN

DENSITÉ (2020)

**1760,3** HAB./KM<sup>2</sup>

SUPERFICIE (2018)

**458,2** KM<sup>2</sup>

POIDS DÉMOGRAPHIQUE DE LA VILLE CENTRE

**61,7 %**

TAUX DE CHÔMAGE (INSEE - 2020)

**13,3 %**

EMPLOI TOTAL (ACTIFS/INACTIFS - INSEE - 2020)

**555 586**

(+ 6,1% DEPUIS 2013)

NOMBRE DE LOGEMENTS (INSEE - 2020)

**454 231**

(+ 12 % DEPUIS 2014)

NOMBRE DE DÉPLACEMENTS SUR LE RÉSEAU TISSÉO

**125,7** MILLIONS DONT **4,5** MILLIONS

DE DÉPLACEMENTS DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR) SOIT **3,5 %**

## Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) / communes

Commune	Nombre d'allocataires AAH en 2023	Population totale Insee 2021 au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	% 23 pop insee
Aigrefeuille	14	1 310	1,1%
Aucamville	247	9 447	2,6%
Aussonne	97	7 561	1,3%
Balma	335	17 677	1,9%
Beaupuy	14	1 292	1,1%
Beauzelle	161	7 739	2,1%
Blagnac	576	26 956	2,1%
Brax	67	2 981	2,2%
Bruguières	99	6 060	1,6%
Castelginest	217	10 995	2,0%
Colomiers	1254	40 627	3,1%
Cornebarrieu	150	8 254	1,8%
Cugnaux	432	20 601	2,1%
Drémil-Lafage	28	2 703	1,0%
Fenouillet	172	5 643	3,0%
Flourens	59	2 119	2,8%
Fonbeauzard	67	2 996	2,2%
Gagnac-sur-Garonne	44	3 222	1,4%
Gratentour	130	4 786	2,7%
Launaguet	160	9 341	1,7%
Lespinasse	48	2 938	1,6%
Mondonville	120	5 784	2,1%
Mondouzil	0	226	0,0%
Mons	50	1 864	2,7%
Montrabé	40	4 269	0,9%
Pibrac	96	8 880	1,1%
Pin-Balma	5	1 023	0,5%
Quint-Fonsegrives	72	6 094	1,2%
Saint-Alban	159	6 506	2,4%
Saint-Jean	213	11 409	1,9%
Saint-Jory	195	7 426	2,6%
Saint-Orens-de-Gameville	437	14 022	3,1%
Seilh	38	3 348	1,1%
Toulouse	13935	509 200	2,7%
Tournefeuille	549	30 029	1,8%
L' Union	169	12 546	1,3%
Villeneuve-Tolosane	192	10 499	1,8%
Toulouse Métropole	20	828 373	2,5%
Haute-Garonne	32	1 457 716	2,2%

## INFORMATIONS RELATIVES À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Par délibération du Conseil du 13 octobre 2006, la Commission intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées a été créée, conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 est venue élargir ce cadre consultatif notamment aux associations représentant les personnes âgées. Elle a également précisé ses missions. L'instance est désormais dénommée **Commission Intercommunale d'Accessibilité de Toulouse Métropole (CIA-TM)**. Il est rappelé que la création d'une Commission intercommunale est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transport ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent 5000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées. Les communes membres peuvent, au travers d'une convention, confier à la Commission intercommunale tout ou partie des missions de la Commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI.

À la suite de l'ordonnance du 26 septembre 2014, les missions de la Commission sont les suivantes :

- Dresser un constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Établir un rapport annuel présenté en Conseil et adressé au représentant de l'État dans le département, au Président du Conseil Départemental, au Conseil Consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées ;
- Faire des propositions utiles de manière à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- Être destinataire des projets d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad') concernant les ERP situés sur le territoire ainsi que des documents de suivi et de l'attestation d'achèvement des travaux prévu dans l'Ad'AP ;
- Tenir à jour, par voie électronique, la liste des ERP situés sur le territoire, qui ont élaboré un Ad'AP et la liste des ERP accessibles ;
- Élaborer un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Par délibération DEL-20-0452 du 16 juillet 2020, Toulouse Métropole a adopté les principes de composition de la CIA-TM, principes déclinés dans les arrêtés AGT-20-0061 et AGT-20-0059. La Commission est désormais composée de la manière suivante :

- M. Christophe ALVES, Président de la CIA-TM représentant le Président de Toulouse Métropole ;
- Des conseillers métropolitains investis dans les domaines concernés par l'accessibilité ;
- Des représentants d'associations représentant les usagers en matière d'accessibilité (handicapés, personnes âgées, acteurs économiques, usagers...).
- Des représentants d'organismes et chambres consulaires associés
- des représentants des 37 communes membres de Toulouse Métropole.

Les membres de la Commission pouvant s'adjoindre toute personne qualifiée lors des réunions, avec l'accord du Président.

Depuis quelques années, la CIA-TM se réunit régulièrement, concrétisant la volonté métropolitaine de proposer un cadre institutionnel de concertation pertinent tant en direction des représentants associatifs que des communes de la Métropole. De façon systématique, les élus des communes investis sur les thématiques d'accessibilité et leurs collaborateurs sont conviés. Chacune des réunions a donc permis aux participants d'établir une vision partagée des problématiques territoriales, d'échanger sur les initiatives menées et de confronter les analyses.

Dans un cadre moins institutionnel mais en complémentarité avec les travaux de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, la Métropole anime des groupes de travail réguliers sur la thématique accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Enfin, d'autres acteurs du territoire, chacun dans leurs domaines de compétences, pilotent une concertation avec les représentants des usagers en situation de handicap :

- La Mairie de Toulouse anime des groupes de travail sur diverses thématiques avec les associations et les autres membres de la Commission Accessibilité Pour Tous de Toulouse.  
Ce sont près de 40 associations et 50 personnes différentes qui sont mobilisées à travers ces groupes de travail.
- Les autres communes membres à travers leur Commission Communale Accessibilité.
- Tisséo-SMTC organise la Commission Accessibilité Réseau Urbain de Toulouse (CARUT) et met en place des ateliers pour notamment tester les équipements sur site.

## Composition détaillée de la CIA-TM (2023)

### Élus métropolitains :

- **ALVÈS Christophe**, *Président de la CIA-TM*;
- **LATTES Jean-Michel**, *Vice-Président délégué aux Transports et Déplacements*;
- **BOLZAN Jean-Jacques**, *Président de la Commission Transports et Déplacements*;
- **TRAVAL-MICHELET Karine**, *Vice-Présidente déléguée à l'Habitat*;
- **KATZENMAYER Laurence**, *Présidente de la Commission Habitat*;
- **CARNEIRO Grégoire**, *Vice-Président délégué à la Voirie*;
- **FOURCASSIER Thierry**, *Président de la Commission Voirie*;
- **ANDRÉ Gérard**, *Vice-Président chargé de la Culture*;
- **YARDENI Nicole**, *Présidente de la Commission Culture*;
- **PLANTADE Philippe**, *Vice-Président délégué aux Sports et Bases de Loisirs*;
- **ARRIBAGÉ Laurence**, *Présidente de la Commission Sports et Bases de Loisirs*;
- **ESCUDIER Julie**, *Vice-Présidente déléguée à la Cohésion sociale et l'inclusion*;

### Représentants associatifs et autres organismes associés :

- Aéroport Toulouse-Blagnac,
- AGir avec Amis, Parents et Professionnels pour les Personnes en situation de handicap,
- ASEI – Agissons pour l'Inclusion,
- ASMTH Handicap Défi.
- Association des Paralysés de France – Haute-Garonne,
- Association des Sourds de Tolosa,
- Association Marie-Louise,
- Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs,
- Association Valentin Haüy – Toulouse,
- Autisme 31,
- CAPEB 31,
- Institut des Jeunes Aveugles,
- Centre de Transcription et d'Édition en Braille,
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne,
- Chiens Guides d'Aveugles,
- Club d'entreprises Réussir,
- Consommation, Logement et Cadre de Vie 31,
- Dyspraxies France Dys 31,
- Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés – Grand Sud,
- France Handicap 31,
- Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques – MidiPi,
- Groupement des indépendants hôtellerie et restauration Occitanie,
- Haudacity,
- Jeune chambre économique,
- LADAPT,
- L'Esperluette,
- Relais Amical Toulouse,
- SAHED,
- Union Départementale des Associations Familiales 31,
- Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels,
- Union Sociale de l'Habitat Occitanie.

### Communes membres :

- Aigrefeuille,
- Aucamville,
- Aussonne,
- Balma,
- Beauzelle,
- Blagnac,
- Brax,
- Bruguères,
- Beaupuy,
- Castelnest,
- Colomiers,
- Cornebarrieu,
- Cugnaux,
- Dremil-Lafage,
- Fenouillet,
- Flourens,
- Fonbeauzard,
- Gagnac-sur-Garonne,
- Gratentour,
- Launaguet,
- Lespinasse,
- L'Union,
- Mondonville,
- Mondouzil,
- Mons,
- Montrabé,
- Pibrac,
- Pin-Balma,
- Quint-Fonsegrives,
- Saint-Alban,
- Saint-Jean,
- Saint-Jory,
- Saint-Orens,
- Seilh,
- Tournefeuille,
- Villeneuve-Tolosane.



# 2.

**Voirie et  
espaces publics :  
bilan 2023 et perspectives**

L'accessibilité est un des facteurs clés de la réussite des projets d'aménagement. Le respect de la « charte des prescriptions techniques d'accessibilité » incluant des préconisations propres à la Métropole est le garant d'un gain de confort dans l'usage de la voirie.

Depuis février 2015, la Direction Mobilités constituée au sein de la Direction Générale des Environnement et Espace public organise tous les mois un groupe de travail « accessibilité de la voirie - Espace public ». Il est composé de :

- représentants d'associations,
- de personnes handicapées, de personnes âgées, et d'autres usagers de Toulouse Métropole,
- de représentants du secteur économique,
- de techniciens référents accessibilité et chargés d'opérations.

### Une concertation en lien avec les associations

La cellule Accessibilité de Toulouse Métropole travaille étroitement avec plus de 30 associations représentantes de personnes en situation de handicap, de personnes âgées, d'autres usagers de Toulouse Métropole, et du secteur économique. Elles participent activement aux groupes de travail mais aussi aux ateliers organisés tout au long de l'année.

Il y a une diversité des échanges permettant de prendre en compte les différents besoins et les différents usages présents sur l'espace public de la Métropole.

#### Détail associations partenaires (liste non exhaustive) :

- Accident travail: FNATH
- Accompagnement handicap: ASEI, CAM, UCRM
- Commerces: CCI
- Handicap mental: AGAPEI 31
- Handicap moteur: AFM31, ANPIHM, APF France Handicap 31, ASTMH Handicap Défi, GIHP/GISH, HANDI-SOCIAL
- Handicap psychique ou cognitif: AUTISME 31, France Dyspraxies, TRISOMIE 21 HG
- Mal-entendance et surdités: ACT'S, ASTOLOSA
- Mal-voyance: AMDS, ANPEA, AVH, Chiens Guides d'Aveugles du Grand Sud-Ouest, IJA Institut des Jeunes Aveugles,
- UNADEV, indépendants
- Marche en ville, cyclistes: 2Pieds2Roues, rue de l'Avenir, 60 millions de piétons 31
- Seniors: BEST, AST, indépendants

## LE BILAN 2023

# SENSIBILISATION, COMMUNICATION, PÉDAGOGIE, CONCERTATION-ACTION

## Les groupes de travail

En 2023, la cellule Accessibilité de Toulouse Métropole, en collaboration avec les associations et les techniciens, a organisé **10 groupes de travail**.

Au total ce sont 55 personnes représentatives des associations qui y ont participé, avec en moyenne une vingtaine d'acteurs associatifs présents à chaque réunion. En parallèle, 80 techniciens de Toulouse Métropole ont été informés de la tenue des réunions du groupe de travail et ont reçu les comptes-rendus et présentations pour la prise en compte des échanges et des débats engagés au cours de ces groupes de travail.

La majorité des thèmes et projets abordés ont concerné l'espace public : des aménagements de rues, de places ou des projets urbains plus conséquents. Les groupes de travail ont également assuré des veilles réglementaires et ont été concertés sur l'usage d'équipements ou de dispositifs divers, testés sur l'espace public de la Métropole. Par exemple l'utilisation de télécommande sonore aux feux rouges.

## Détail des sujets abordés par les différents groupes de travail

Date 2023	Sujets des Groupes de travail
5 janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dérogation de deux places de stationnement PMR pôle territorial Est.</li> <li>• Appel à Manifestation d'Intérêt « Autonomie vieillissement et situations de handicap.</li> <li>• Projet FaRoPolis, Passerelle de franchissement de l'A620 Montaudran Aerospace.</li> </ul>
12 juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour du CEREMA suite aux ateliers sur les zones de rencontre.</li> <li>• Adaptation aux changements climatiques.</li> <li>• Échanges sur la compréhension des plans d'aménagement par les personnes aveugles ou mal voyants</li> </ul>
2 février	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point sur la charte accessibilité et sujet de la participation de jeunes enfants/ados au GT,</li> <li>• Aménagement de la rue Valade/ aménagement de la rue de la République, Projet urbain de Bellefontaine</li> </ul>
7 septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentiel et visioconférence : Présentation des passerelles Rapas et Empalot.</li> <li>• Passage Gastou (Avenue de muret)</li> </ul>
16 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableau d'information - feux sonores,</li> <li>• Projet de réaménagement de la Grande rue Saint-Michel (Toulouse),</li> <li>• Projet d'aménagement du Parvis Canal de Brienne</li> </ul>
5 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des aménagements des espaces publics des Trois Cocus</li> <li>• Information sur les chantiers et l'accessibilité des travaux</li> </ul>
6 avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bornes de sûreté - blocs vigipirate</li> <li>• les zones de rencontres, les voies vertes</li> </ul>
15 novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des aménagements du Parvis Canal de Brienne - St Pierre.</li> <li>• Présentation du rapport sur les zones de rencontre en partenariat avec le CEREMA</li> </ul>
11 mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point sur le Conseil Municipal des Enfants de Toulouse.</li> <li>• Présentation du projet urbain d'Empalot - Parc Poudrierie - Parvis groupe scolaire.</li> <li>• Bilan PAVE - Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics Toulouse Métropole 2022-2023</li> </ul>
7 décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la piste des géants "Toulouse Aerospace Montaudran ainsi que la charte graphique.</li> <li>• Présentation de la passerelle de franchissement sur l'A62.</li> <li>• Présentation du projet d'aménagement du chemin de la Palanque</li> </ul>

Il faut noter que dans le cadre de la réorganisation des services, depuis janvier 2024, les groupes de travail sont désormais pilotés par la Direction Mobilité et non plus par la Direction Infrastructure, Travaux et Énergie. Ce changement permet d'avoir une vision globale sur les politiques des mobilités douces, notamment piétonnes.

## Les ateliers

En 2023, la cellule Accessibilité de Toulouse Métropole, en collaboration avec les associations et les techniciens, a organisé **5 ateliers accessibilité**.

Ces ateliers ont tous été organisés sur l'espace public, avec l'objectif d'en faire des vecteurs de pédagogie auprès des personnes présentes, portant systématiquement sur l'intérêt des aménagements ou équipements dédiés à l'accessibilité de tous. Ce fût par exemple le cas de l'atelier sur la question des revêtements stabilisés place du Salin ou sur le déploiement de zones de rencontre en centre-ville - un atelier organisé dans le cadre d'une action menée par le CEREMA qui a donné lieu à la rédaction d'une fiche de valorisation par le centre d'études et d'expertises. Ce thème a ensuite été présenté dans un des groupes de travail.

### Détail des sujet abordés lors des ateliers

- > **25 et 27 avril 2023:**  
étude des zones de rencontre du centre-ville de Toulouse avec le CEREMA (rue Pargaminières, rue Gambetta, rue Jean Suau)
- > **14 juin 2023:**  
retour sur les revêtements en stabilisé (place du Salin)
- > **28 juin 2023:**  
fresque au sol sur la place Abbal (Toulouse plus fraîche)
- > **31 octobre 2023:**  
passage Gastou (Avenue de Muret, passerelle Rapas Toulouse)
- > **20 septembre 2023:**  
retour sur les aménagements du parvis de l'école du Grand Selve



## Les sessions de sensibilisation

L'une des autres missions de la cellule Accessibilité de Toulouse Métropole réside dans la sensibilisation et la formation des agents qui travaillent quotidiennement sur la voirie et l'espace public. Ce type d'événements est parfois ouvert à des acteurs associatifs et à des sociétés privées.

En 2023, **2 sessions de sensibilisation** à l'accessibilité sur le domaine public, grandeur nature, ont été programmées à l'attention de 25 agents concepteurs. Ces sessions, menées en collaboration avec une association de personnes à mobilité réduite, comprenaient un atelier escape game immersif (*Live Handi Matic*). Un dispositif qui a permis de se mettre en situation par rapport aux différents handicaps et en regard des différents usagers de l'espace public.

La cellule Accessibilité renforce actuellement ce type d'actions en créant un réseau métier entre la Direction Mobilités et les territoires à l'échelle de la Métropole afin d'établir un cadre bien défini et une récurrence des actions plus fréquente avec l'objectif de sensibiliser le plus grand nombre d'agents.



## Participation au Groupe Technique national organisé par le CEREMA

Depuis 2014, Toulouse Métropole participe au Groupe de travail des Référents accessibilité des villes inclusives (GT-Ravi) animé par le CEREMA. Une rencontre annuelle permet aux villes membres d'échanger sur les sujets d'actualité et de programmer les travaux des ateliers organisés à l'automne suivant.

La dixième édition de ce Groupe de travail s'est tenue les 25 et 26 mai 2023 à Nantes (44). La cellule Accessibilité de Toulouse Métropole y était représentée.



Elle a participé à 3 ateliers qui portaient sur :

- > Les données accessibilités *Passons à l'action!*
- > Les dispositifs sonores sur l'espace public
- > Simplification des actions et des moyens de communication

La cellule Accessibilité de Toulouse Métropole est également référente sur ces trois sujets. À ce titre, elle échange, en présentiel une fois par an et en visioconférence de manière plus fréquente, sur les bonnes pratiques et les bonnes idées déployées sur le territoire national.

## LES INFRASTRUCTURES

### Recensement des places de stationnement PMR à l'échelle de Toulouse Métropole

Aujourd'hui, le territoire de Toulouse Métropole comptabilise **2485 places de stationnement PMR** sur le domaine public. Notons que le recensement à cette échelle ne se fait pas sans difficultés : des progrès sont à prévoir sur la remontée des informations.

**Le recensement est exhaustif sur la ville de Toulouse.** On y comptabilise 1543 places de stationnement PMR (réparties sur 1166 emplacements) ; soit 2,5 % de l'offre de stationnement sur la voirie matérialisée. Toutefois des disparités existent avec notamment 4 % des places du centre-ville réservées aux PMR.

Pour rappel, le grand public peut accéder à ces données sur l'Open data de Toulouse Métropole ou en profiter via le plan dynamique interactif du site de la collectivité. Ce dernier outil permet à chaque administré de visualiser les emplacements dédiés aux détenteurs d'une carte de mobilité-inclusion mention stationnement.

### Un exemple d'aménagement réalisé en 2023

#### Réaménagement de la piste cyclable rue Maffre à Toulouse

avec une distinction visuelle accentuée entre zone piétonne et zone cycliste.

> Montant estimé : 586 500 €

> Montant final : 500 000 €



Scannez  
ce QR Code  
pour consulter  
l'Open Data



## LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL

### LA PROGRAMMATION DES INSTANCES PARTENARIALES EN 2024

Les axes de travail portent sur la programmation des sujets à traiter en 2024 dans le cadre des groupes de travail et des ateliers.

#### Les groupes de travail

L'organisation des groupes de travail se poursuit en 2024. Au 1<sup>er</sup> semestre, 6 projets d'espace public ont déjà été présentés.

##### Sujets des groupes de travail déjà programmés au 1er semestre :

- > place Bellières (Saint-Orens) ;
- > pont de Gagnac-sur-Garonne (Gagnac-sur-Garonne) ;
- > chemin de Fenouillet (Toulouse) ;
- > projet de la future passerelle du canal latéral à la Garonne (Toulouse Sept Deniers) ;
- > projet de réaménagement de la route de Revel (Toulouse).

##### Plusieurs thèmes et/ou projets sont déjà programmés sur les prochaines sessions :

- > la passerelle de la poudrerie ;
- > échange avec Claire Nison, Conseillère municipale, qui viendra présenter une nouvelle délégation dédiée aux chantiers privés des immeubles en ruine ;
- > présentation du Code de la rue, développé en parallèle par d'autres instances de concertation.

#### Les ateliers de travail

##### Les ateliers se poursuivent également. Deux ont déjà eu lieu :

- > un atelier d'expérimentation de l'application OKO AYES le 15 mai 2024.
- > un atelier sur les points d'apport volontaire présents sur l'espace public le 18 juin 2024.

Le premier atelier s'est déroulé en mai afin d'expérimenter une application mobile qui permet aux personnes malvoyantes d'obtenir une information sonore sur l'état des feux de signalisation. La start-up belge, qui développe et commercialise cette application, était présente. L'atelier a permis de tester cette solution sur le terrain avec les associations, pour observer ce qui marchait et ce qui ne fonctionnait pas, et envisager des axes de progression avec les développeurs.

##### Plusieurs autres ateliers sont programmés :

- > un retour d'expérience sur les futures passerelles Rapas et Empalot ;
- > un atelier sur cohabitation piéton/cycle autour des quais bus ;
- > un atelier de présentation des futures planches test des nouveaux aménagements (parvis Brienne et Grande rue Saint-Michel).

### LE PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC (PAVE) EN 2024

La cellule Accessibilité est en phase d'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la voirie de l'aménagement et de l'espace public : le PAVE 2024. Ce document reprendra les bilans des aménagements réalisés en 2023 et les programmations pour 2024.

Pour rappel, un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est établi dans chaque commune à l'initiative du maire, ou le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ce plan fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'intercommunalité. Il précise les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus.

# 3.

## Logements

point d'étape sur le niveau  
d'accessibilité sur  
le territoire de la Métropole  
en 2023 et perspectives

## LE RECENSEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX ACCESSIBLES

Pour rappel, la mise en place d'un dispositif de recensement des logements accessibles aux personnes en situation de handicap auprès des bailleurs du logement social est l'une des obligations de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.

Sur la métropole toulousaine, ce recensement se réalise en partenariat avec 8 bailleurs sociaux locaux. Au total, il porte sur **un parc de 2748 résidences sociales** dont la date du permis de construire est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2007- par conséquent, il s'agit de résidences qui n'étaient pas forcément accessibles ou conformes, car construites en dehors du champ de la loi du 11 février 2005.

Bailleur	Total bâtiments	Réalisés	Restants	Avancement
3F Occitanie	30	15	15	50 %
ADOMA	11	8	3	73 %
Les chalets	299	273	26	91 %
La Cité Jardins	103	103	0	100 %
PROMOLOGIS	729	343	386	47 %
Patrimoine	331	319	12	96 %
Toulouse Métropole Habitat	1050	476	574	45 %
ALTEAL	195	195	0	100 %
<b>TOTAL</b>	<b>2748</b>	<b>1732</b>	<b>1016</b>	<b>63 %</b>

Au 31 décembre 2023, 63 % des logements pré-listés ont été audités.

### La méthode

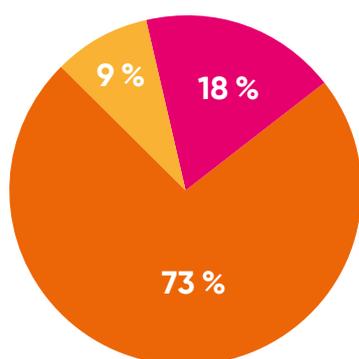
Pour rappel, l'audit du bâtiment est construit autour de trois niveaux d'accessibilité mesurés au regard du nombre d'obstacles pour une personne en situation de handicap : **conforme, praticable et non conforme**.

L'audit peut donc intégrer une notion de praticabilité de la résidence mais aussi des environs, incluant l'accessibilité de la voirie publique à proximité immédiate et la présence ou non d'un arrêt de transport en commun à moins de 300 mètres - distance arbitrée avec les associations.

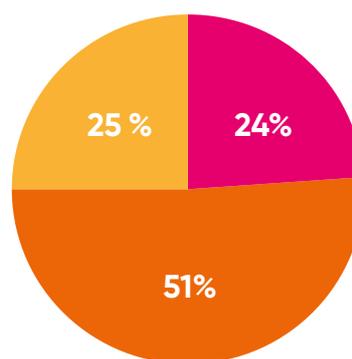
### Les résultats

Sur les 1732 bâtiments audités, **73 % atteignent un niveau d'accessibilité de la voirie publique à proximité praticable** contre 9 % de non conformes. En revanche 25 % de ces bâtiments ne présentent pas d'arrêt de transports en commun accessible à moins de 300 mètres - 51 % sont toutefois qualifiés de "praticables".

Accessibilité voirie publique à proximité

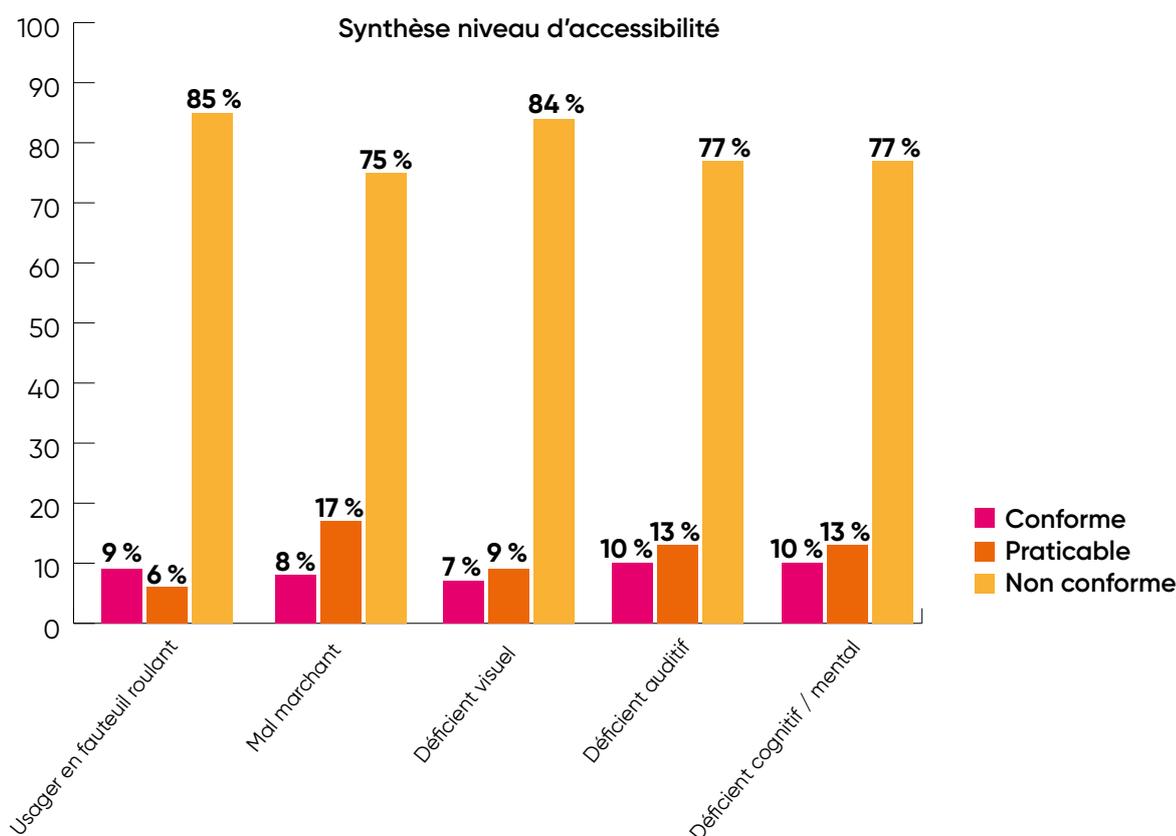


Arrêt de transport en commune à proximité (300m)



Les résultats sont moins prégnants concernant **le niveau d'accessibilité des bâtiments et des logements** – un constat anticipable compte tenu de l'ancienneté des bâtiments audités. En effet, un certain nombre de ces bâtiments datent des années 1960, 70 et 80, et n'ont pas forcément été rénovés, sachant que l'obligation des bailleurs sociaux en termes d'accessibilité, s'impose uniquement au moment de la réalisation des travaux. Toutefois, le niveau d'accessibilité augmente dès lors que des travaux de rénovation sont programmés, notamment dans les parties communes dont certaines normes d'accessibilité deviennent alors obligatoires.

Notons que les audits sur l'accessibilité des bâtiments et des logements ont également été réalisés en fonction des différentes typologies d'usagers : ainsi les audits peuvent se conclure par un relevé de conformité ou non-conformité pour les usagers en fauteuil roulant, mais également pour les personnes mal-marchantes, déficientes visuelles, déficientes auditives, déficientes cognitives ou mentales.



**75 à 85 % des résidences auditées présentent une non-conformité en matière d'accessibilité** pour l'ensemble des usagers identifiés.

Ces non-conformités concernent les bâtiments les plus anciens dont bon nombre sont surélevés, présentent des marches sans rampe à l'entrée ou sont équipés d'ascenseurs qui s'arrêtent en demi-niveau – entre deux niveaux d'escaliers.

Le parc de logements accessibles se trouve principalement dans les bâtiments "neufs" (construits juste avant 2007) ou réhabilités récemment.

En plus de l'accessibilité du bâtiment et du logement, **il faut également noter son adaptabilité**. Autant la notion d'accessibilité s'appuie sur un cadre réglementaire, autant celle concernant l'adaptabilité d'un logement est bien plus subjective compte tenu qu'elle dépend de l'handicap voire des choix de vie de son occupant. C'est ainsi que deux usagers en fauteuil roulant pourront avoir des besoins différents. Un travail individuel est donc à envisager avec chaque locataire en situation de handicap.

## LES OPÉRATIONS D'HABITAT INCLUSIF EN PROJET SUR TOULOUSE MÉTROPOLE

Pour rappel, l'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et/ou aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, inclusif et intergénérationnel. Son principe est assorti d'un projet de vie sociale et partagé permettant une ouverture réelle sur l'extérieur et la participation à la vie de la Cité.

Ces opérations, initiées dans le cadre de projets multi partenariaux (avec la collectivité, des bailleurs sociaux, mais aussi des associations et parfois les habitants eux-mêmes), proposent différents types d'habitats inclusifs adaptés à différents occupants. De la même manière, toutes ces opérations proposent des logements mais également des espaces de vie communs, parfois connectés au quartier dans lequel est implantée la résidence.

Des contrats d'engagement, signés début 2022 entre Toulouse Métropole et des bailleurs de logement social implantés sur la Métropole, prévoient **la création de 6 projets d'habitat inclusifs**, dont un certain nombre de logements sera destiné à des personnes en situation de handicap.

Toulouse Métropole peut être partenaire financeur de ces projets, notamment dans le cadre de la Convention de délégation des aides à la pierre, et propose un accompagnement sur le volet animation de certains d'entre eux.

> **Le projet d'habitat intergénérationnel et inclusif *Envol'Toit***, au CEAT de Guillaumet à Toulouse, a été livré en 2023. Il a vu le jour grâce à l'action partenariale réunissant notamment *Altarea Cogedim*, *Patrimoine SA*, *Habitat Humanisme* et *l'Esperluette*.

Y cohabitent 4 types de logement :

- 14 logements familiaux,
- 24 logements seniors,
- 10 logements adaptés à des personnes en situation de handicap,
- ainsi qu'une résidence sociale et une pension de famille de 16 logements chacune.

Enfin, il offre des espaces communs intérieurs et extérieurs.



> **Les Maisons Partagées de Cyrène à Pibrac** comptent 3 maisons inaugurées en octobre 2024.

Le projet comprend :

- 6 studios pour personnes adultes handicapées,
- 4 studios pour leurs assistants,
- un appartement pour le couple d'hôtes,
- et un espace de vie commun dans chacune des maisons, avec salle de 100 m<sup>2</sup> pour les activités de jour (cuisine, table d'hôtes).



> **Le projet Les Cohabitants** situé sur le quartier toulousain de Bordeblanche est un projet qui entend favoriser la solidarité intergénérationnelle, lutter contre l'isolement et préserver au maximum l'autonomie de personnes âgées vulnérables.

Avec :

- 45 logements locatifs sociaux,
- 25 logements en accession sociale à la propriété,
- des logements familiaux,
- des logements seniors
- et une colocation jeunes.

Il devrait être livré en février 2026.





> La résidence rue Adolph Coll à Toulouse est une autre opération d'habitat inclusif démonstrative à haute qualité d'usage et environnementale. Contrairement aux opérations précédentes, il s'agit d'une opération de rénovation avec la surélévation d'une partie existante et une extension en fond de parcelle. Elle accueillera une pension de famille et des logements inclusifs pour des personnes présentant des problèmes de santé mentale.



Vue depuis l'entrée du cœur d'îlot



## PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU FUTUR PLUI-H

Dans le cadre de la concertation de l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-h), des ateliers techniques se sont tenus les 21 et 22 juin 2023; l'un d'eux était consacré à la question de l'accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite, mais aussi pour les seniors.

Ce travail suit son cours avec le Conseil de la Métropole, mais également avec d'autres instances de concertation à l'occasion de réunions et de consultations publiques à venir.

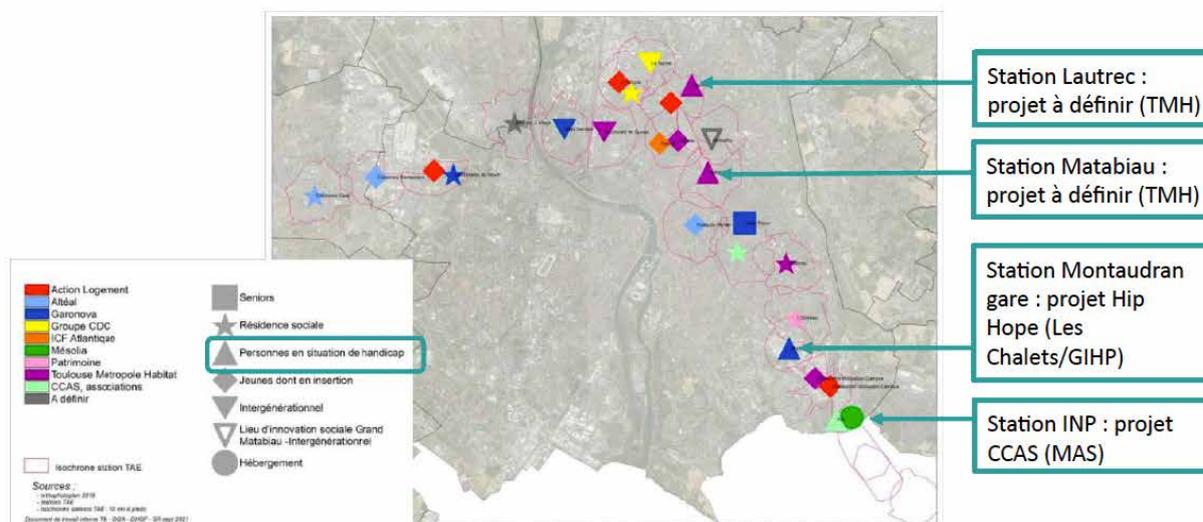
## MISE EN PLACE DU LABEL ÉTUDIANT

Toulouse et Toulouse Métropole ont été invitées par l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) à construire, en collaboration avec de nombreux partenaires, le label Étudiants. Notons que Toulouse fait partie des 5 collectivités pilotes sur la mise en place de ce label avec Dijon, Reims, Sceaux et Troyes.

Depuis 2024, ce label valide la qualité de gestion et d'usage (bâti) des résidences étudiantes privées ou conventionnées. Plusieurs objectifs sont visés : assurer une qualité et un confort optimal aux étudiants, pallier l'existence de résidences et de logements dégradés en incitant les propriétaires à rénover leurs logements.

Le cahier des charges de ce label intègre, sous l'impulsion de Toulouse Métropole, la **notion d'accueil renforcé pour les étudiants en situation de handicap**. L'idée est de labelliser des résidences qui vont au-delà de la réglementation handicap. Ces dernières doivent proposer un lieu de vie plus accessible en termes de confort et de qualité d'usage, mais également offrir des services situés à proximité de la résidence ; à savoir des commerces et autres services de proximité (transports en commun...).

Certains projets d'habitats inclusifs s'inscrivent dans le programme *Une station, une résidence*. Ce programme permet d'accompagner divers projets urbains de la métropole à proximité immédiate de stations de la troisième ligne de métro. Au total, ce sont 26 résidences dédiées qui seront réparties sur 19 stations.



# 4.

## L'Agenda d'Accessibilité Programmée de Toulouse Métropole (AD'AP) bilan 2023 et perspectives

## BILAN CHIFFRÉ DE LA MISE EN CONFORMITÉ

Depuis la fin de l'année 2016, la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole se sont engagées dans la mise en place de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), obligation légale pour permettre l'accès de tous aux établissements publics.

Au-delà de la stricte mise en accessibilité, les deux collectivités tendent également au maximum vers un confort d'usage pour tous (personnes en situation de handicap ou personnes à besoins spécifiques comme les parents avec poussettes, femmes enceintes, seniors...) afin que l'accès aux bâtiments publics devienne plus facile quelque soit la situation de l'utilisateur.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 53 établissements recevant du public (ERP) métropolitains sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

### Point d'étape sur l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a démarré en fin d'année 2016 et se poursuivra jusqu'en 2025 pour aboutir à la mise en accessibilité totale de tous les ERP de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole.

Au total, ces deux collectivités gèrent 782 bâtiments recevant du public, dont 646 sont inscrits dans l'Ad'Ap. En effet, les réalisations récentes intègrent directement les obligations d'accessibilité ainsi que les prescriptions du Domaine Handicap et accessibilité dont l'objectif est d'aller toujours plus loin dans le confort d'usage.

Sur les 782 ERP gérés par les collectivités, près de 60 % sont aujourd'hui accessibles.

### Les chiffres de l'accessibilité des ERP dans l'Ad'AP

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

#### Toulouse Métropole

- 53 ERP accessibles
- 4 chantiers en cours
- 3 futures mises en accessibilité sont à l'étude

#### Mairie de Toulouse

- 360 ERP
- 19 ERP en travaux
- 78 établissements actuellement à l'étude

Le chiffre :

**81 %**

Plus de 80 % des travaux sur les bâtiments inscrits à l'Agenda d'Accessibilité Programmée en 2016 sont réalisés ou en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Grâce à la mobilisation et au travail constant des différentes directions et équipes impliquées dans la mise en oeuvre de l'Ad'Ap, le rythme de mise en accessibilité des bâtiments ne faiblit pas. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, 88 % de l'objectif est atteint.

Les derniers ERP restants représentent un nouveau challenge dans un contexte économique qui se complexifie : les futurs bâtiments à rendre accessibles comptent parmi les plus complexes dans la nature des travaux et des réflexions à mener. De plus la hausse des coûts généraux de la construction constitue une contrainte supplémentaire auquel la collectivité doit faire face.

### Un budget respecté

- Pour 53 établissements accessibles pour Toulouse Métropole le coût prévisionnel de mise en accessibilité est de 2,5 millions d'euros.
- Coût réel de 3 millions d'euros.

Pour rappel, c'est un budget total de 51 millions d'euros (46 millions mairie de Toulouse et 5 millions Toulouse Métropole) qui a été prévu pour les travaux de mise en conformité des ERP Mairie et Métropole jusqu'en 2025. Ce budget ne prend pas en compte les réhabilitations de grande ampleur prenant de fait en compte l'accessibilité.

# 5.

**Transports  
collectifs – AD'AP  
de Tisséo SMTC  
bilan 2023 et perspectives**

## LE BILAN

### LES INSTANCES

Pendant l'année 2023, nous avons organisé 9 ateliers de travail portant sur divers thèmes :

- **3 janvier** : Nouveaux quais Place Jeanne d'Arc
- **19 janvier** : Maquette Rame ligne C
- **8 mars** : Picto cognitif Téléo
- **12 mai** : Test de mise en place des pictos cognitifs en vousure dans rame métro
- **15 juin** : Rénovation des portiques PMR de la ligne de contrôle
- **4 juillet** : Nouvelles rames de tramway, propositions de ALSTOM
- **12 octobre** : Plateforme « Parlons travaux »
- **8 novembre** : Guide Accessibilité
- **14 décembre** : Suite signalétique Téléo

#### Zoom sur le guide d'accessibilité

Ce guide a été réalisé par l'exploitant Tisséo Voyageurs. C'est une des fiches actions de « Destination pour tous »\*. Il se trouve que le réseau Tisséo est accessible, mais que tous les usagers ne connaissent pas les facilités dont ils peuvent bénéficier avant, pendant et après le déplacement.

Un travail partenarial est en cours avec *Café & Co* (tiers lieu inclusif) sur la traduction en FALC de ce document. Ce document est aussi accessible sur le site de Tisséo en version Word pour les non-voyants.

### DES VOYAGEURS EN SITUATION DE HANDICAP PLUS NOMBREUX

**Le nombre de déplacements des voyageurs en situation de handicap augmente depuis 2020.**

C'est le cas pour les personnes dont le **taux d'incapacité est supérieur à 80 %** et qui voyagent gratuitement sur le réseau ; et c'est aussi le cas pour les personnes dont le **taux d'incapacité se situe entre 50 % et 79 %**, qui bénéficient de tarifs avantageux.

Ainsi la courbe des personnes avec un taux d'incapacité situé entre 50 % et 79 % augmente plus rapidement que celles dont le taux d'incapacité est supérieur à 80 %. La mise en place de tarifs solidaires intervenue à partir de 2017 explique ce phénomène. Ces usagers sont de plus en plus nombreux à prendre une carte *Pastel* avec un profil handicap.

En 2023, **le nombre de voyageurs en situation de handicap sur le réseau a progressé de 9 % par rapport à 2022**. Ils représentent 3,6 % de l'ensemble des déplacements de Tisséo. 2 % des personnes qui possèdent une carte de transport ont un handicap.

**L'activité Mobibus** (le transport à la demande adapté aux personnes à mobilité réduite) est également en **forte augmentation : 747 nouveaux inscrits depuis janvier 2023, soit 15 % d'inscrits supplémentaires par rapport à 2022**.

On compte désormais **3 111 personnes inscrites à la fin 2023**, dont 2 593 utilisatrices du service. Le nombre de voyages *Mobibus* atteint 144 257 unités, ce qui représente 6 % de transports réalisés en plus par rapport à 2022, avec une demande qui a crû de 3 %.

Avec une note de satisfaction de 16/20, le service a été à nouveau certifié AFNOR en fin d'année 2023.

La délégation de service public actuelle, accordée à Transdev, prend fin le 30 juin 2025. La sélection du prochain prestataire de service est en cours, pour un démarrage de la future prestation en juillet 2025. Elle s'effectue selon les modalités d'un marché public.

## LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS PRIORITAIRES : BILAN DU SDAP

Pour rappel, le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SD'AP) est un instrument de politique publique qui est mobilisé par les Autorités Organisatrices de Transport (AOT) pour poursuivre après le 13 février 2015 leur programme de mise en accessibilité de leurs réseaux de bus, cars et trains. Concrètement, le SD'AP du SMTC Tisséo définit la programmation des travaux d'accessibilité de ses arrêts de bus prioritaires, ainsi que le plan d'actions pour la formation des personnels en contact avec le public et pour une information adaptée aux différentes déficiences.

**96 %**

des points d'arrêt prioritaire sont accessibles conformément au SD'AP.

Fin 2023, depuis la création du SD'AP en 2016, 1320 points d'arrêt ont été aménagés et traités, dont 776 sur les 1034 inscrits au SD'AP.

Sur Toulouse Métropole, en 2023, 53 points d'arrêt ont été traités, dont 18 étaient inscrits au SD'AP. 35 points de ces points d'arrêt concernent la restructuration Nord-Ouest de l'agglomération qui était couverte par plusieurs transports à la demande. Ces derniers ont été remplacés par une ligne régulière. À fin 2023, il restait encore 58 points d'arrêt non traités parce qu'en attente de projets structurants supports. Autrement dit, il ne sert à rien d'aménager un quai qui sera démoli pour un futur aménagement.

### TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée des ERP, **l'amélioration de l'éclairage des stations de métro est achevée**. Cette action concerne le traitement de la circulation verticale avec notamment l'installation de LED dans les mains courantes des escaliers de plusieurs stations de métro (exemple à la station La Vache), des économies d'énergie et des gestions d'obsolescence.



Station La Vache avant travaux

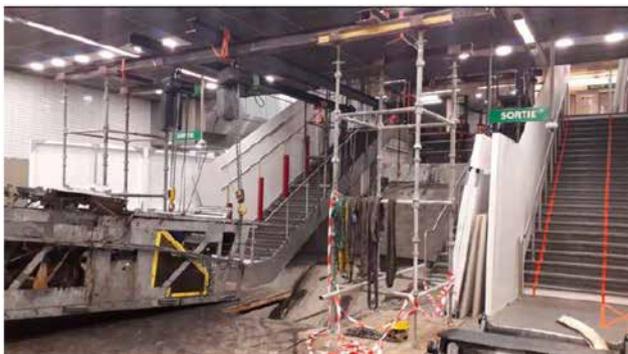


Station La Vache après travaux

C'est aussi le **remplacement et/ou la mise aux normes des ascenseurs**, avec l'élargissement de la porte, remplacement du miroir et changement de la taille des boutons, à la station de métro Bellefontaine en 2023 qui sera suivi en 2024 par les stations Mirail-Université, Fontaine Lestang et Arènes mais aussi Bagatelle, Mermoz et Patte d'Oie dans le cadre de travaux plus lourds.

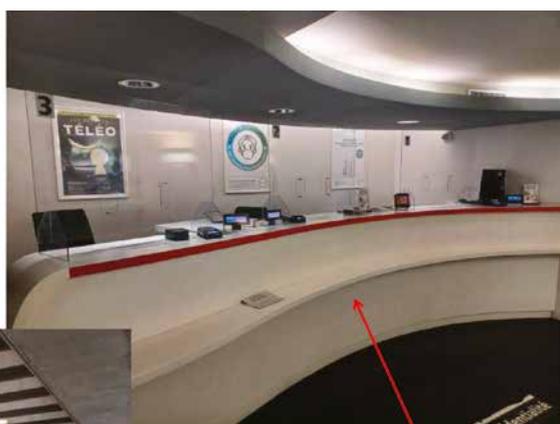


C'est enfin la poursuite du **remplacement des escaliers mécaniques** dans de très nombreuses stations.



### Amélioration de l'accueil en agences :

- > les **couleurs des bornes d'accueil ont été contrastées** pour être plus facilement repérables ;
- > un **panneau signalant les agents formés à la Langue des signes française** a été ajouté ;
- > **l'espace Voyageurs de la station Jean-Jaurès a été créé** pour mieux diffuser l'information aux usagers, avec, là aussi, une attention particulière portée au renforcement des contrastes de la vitrophanie de la vitrine et des banques d'accueil.



**A suivre : Renforcement des contrastes vitrophanie de la vitrine de l'espace voyageur et de la banque de l'agence**

## LES PERSPECTIVES

**Deux ateliers de propositions ont déjà été engagés sur 2024.**

- > Le premier sur le **schéma de ligne à implanter** dans les rames de métro
- > le second sur **l'information des voyageurs diffusée à partir des écrans de quai** doivent être accessibles aux personnes qui ne savent pas lire, grâce à des pictogrammes.

Ces améliorations nécessitent des évolutions du système d'affichage qui en plus d'être systématiques sur la ligne C, devraient être rapidement mises en place sur les lignes A et B, selon les possibilités techniques.

# 6.

## Gestion des ressources humaines

bilan 2023 et perspectives

## LE BILAN DU CONVENTIONNEMENT AVEC LE FONDS D'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

**La première convention avec le FIPHFP a été signée en 2011.** Ce conventionnement a permis le recrutement de 170 agents en situation de handicap, l'accueil de 95 apprentis, l'aménagement de postes de 1625 agents. Sans oublier la formation de 853 agents au handicap.

**La convention 2020-2023** (la troisième dans le temps) a permis la mise en place de référents handicap dans chaque Service Opérationnel Ressources Humaines (SORH).

Sur la durée de ce troisième conventionnement, la collectivité a recruté 44 apprentis en situation de handicap, effectué 61 recrutements via le dispositif dérogatoire et accueilli 127 stagiaires. Plusieurs collaborateurs en situation de handicap ont aussi pu être maintenus en poste.

**Au-delà sa politique Handicap RH, la collectivité s'est engagée :**

- > à faire plus de **2 millions d'euros d'achats** auprès du secteur protégé,
- > à sensibiliser ou **former des agents à l'accompagnement d'un collègue en situation de handicap ou à l'accueil** d'un usager en situation de handicap,
- > ou encore à former des agents à la rédaction de **documents Faciles à Lire et à Comprendre (FALC)**.

La collectivité a par ailleurs organisé une conférence inspirante et apprenante avec l'intervention de Virginie DELALANDE.

**Ce conventionnement a également permis la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation :**

- > **l'organisation de 2 conférences** ; l'une sur les effets du cancer dans la vie professionnelle et l'autre sur le handicap psychique ;
- > **l'organisation d'une exposition photo** pour expliquer l'intérêt de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- > **la participation à l'ADAPTA'CUP**, un tournoi de rugby fauteuil interentreprises.

Par ailleurs, une enquête sur la perception du handicap a été menée auprès de l'ensemble des agents. Elle a comptabilisé 1460 répondants et a montré, par rapport à la précédente enquête, une évolution positive de la connaissance de la mission handicap ainsi que du plan d'action mis en place.

# PRÉPARATION DU PLAN D'ACTION HANDICAP ET INCLUSION 2024-2026

## 5 employeurs

Toulouse Métropole  
Mairie de Toulouse  
CCAS  
Centre Toulousain des Maisons de retraite  
Établissement public du Capitole

## Périmètre d'action et financement

La quatrième convention compte un nouveau signataire : Toulouse Métropole, la Mairie de Toulouse, le CCAS et le Centre toulousain des Maisons de retraite ont été rejoints par l'Établissement Public du Capitole.

Le conventionnement 2024-2026 prévoit une allocation de crédits du FIPHFP en augmentation d'environ 200 000 euros. La part des employeurs est également en augmentation d'environ 400 000 euros.

## Le budget prévisionnel prévisionnel pour la 4<sup>e</sup> convention

Sollicitation du FIPHFP	Part des employeurs
49,22 %	50,78 %
1643149€	1674740€

## Rappel 3<sup>e</sup> convention 2020-2023

Part FIPHFP	Part des employeurs
55 %	45 %
1483882€	1216110€

## Les 5 axes du plan d'action en détail

- > Demeurer un **employeur handi-accueillant** et accompagner l'inclusion;
- > Poursuivre les **efforts de la prévention primaire** (comité SQVT, politique achat handi-responsable, médecine de prévention);
- > **Favoriser la reprise du travail des agents ayant une maladie chronique** et accompagner sur la durée;
- > **Accompagner les transitions professionnelles** liées à une problématique de santé;
- > **Aider au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap** en fin de carrière dynamique.

## La méthode de co-construction

Ce plan a été établi en co-construction, à partir d'entretiens exploratoires avec les référents handicap et les managers en interne, et un certain nombre de partenaires associatifs externes tels que FACE Grand Toulouse ou Café & Co.

Le plan d'action a été validé en COPIL Égalité professionnelle, en Comité social territorial et en Comité d'engagement par le FIPHFP autour de 5 axes de travail qui vont du recrutement à la fin de carrière en passant par l'accompagnement au retour à l'emploi après une maladie chronique ou le reclassement professionnel.

Tout ceci s'est concrétisé par l'organisation de 3 ateliers de co-construction. Parmi les 116 idées que ces ateliers ont fait émerger, on peut citer la création d'une autorisation spéciale d'absence pour des soins liés au handicap. Toulouse Métropole est la deuxième collectivité en France, après la région Ile-de-France, à mettre en place ce type d'action. En agissant de la sorte, elle démontre que l'inclusion n'est pas seulement un mot, mais une réalité.

## Les fiches action

Les axes de travail ont été déclinés en 8 fiches action qui vont du recrutement au maintien dans l'emploi, en passant par le reclassement, la formation, la communication ou encore l'accessibilité numérique.



### Quelques exemples...

- > Utilisation d'un logiciel qui permet l'évaluation de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs - y compris celles et ceux présentant un handicap.
- > Création d'environnements adaptés comme c'est le cas aux serres municipales.
- > Création d'un tournoi interne de rugby fauteuil où 12 équipes vont participer, avec l'objectif de favoriser la mise en situation et la sensibilisation de différents directeurs généraux.

Fiche Action	Nom FA	Montant global	Prise en charge FIPHFP		Prise en charge Employeurs	
1	Recrutement des travailleurs en situation de handicap	704 340 €	480 624 €	68,24 %	223 716 €	31,76 %
2	Reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes	547 325 €	341 500 €	62,39 %	205 825 €	37,61 %
3	Maintien dans l'emploi	915 960 €	530 625 €	57,93 %	385 335 €	42,07 %
4	Formations des agentes et des tuteurs en relation avec des travailleurs handicapés	176 000 €	132 000 €	75,00 %	44 000 €	25,00 %
5	Communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à l'handicap	53 500 €	9 500 €	17,76 %	44 000 €	82,24 %
6	Accessibilité numérique	24 500 €	19 900 €	81,22 %	4 600 €	18,78 %
7	Actions innovantes	210 000 €	129 000 €	61,43 %	81 000 €	38,57 %
8	Autres dispositifs de l'employeur	707 000 €	0	0	707 000 €	100 %
<b>TOTAL</b>		<b>3 338 625 €</b>	<b>1 643 149 €</b>	<b>49,22 %</b>	<b>1 695 476 €</b>	<b>50,78 %</b>

## Les référents handicap

Mise en place d'un réseau de référents handicap composé de 23 agents, dont 9 anciens et 12 nouveaux. Désignés par les responsables service opérationnel RH, 10 % de leur temps sera dédié à cette mission de référent.

Les référents handicap ont bénéficié d'une phase de sensibilisation et de formation de mars à juin 2024 (formation à la santé mentale, au cadre réglementaire, à la posture et à la connaissance des acteurs, sensibilisation à l'autisme...).

### D'autres temps de formation et/ou sensibilisation sont prévus sur 2024 :

- > **échange avec la MDPH** afin de mieux comprendre la RQTH et le cheminement du dossier pour mieux renseigner les agents demandeurs ;
- > **sensibilisation à la déficience visuelle et auditive ;**
- > **sensibilisation aux DYS et aux TDAH.**

Une note de service sera également diffusée afin de communiquer sur le rôle des référents handicap et sur l'intérêt de la RQTH.

La mise en œuvre du plan à proprement parler débutera en 2025.

# 7.

## Initiatives d'inclusion réalisées en 2023

dans les communes  
de Toulouse Métropole

## PRÉSENTATION DU LABEL "VILLES POUR TOUS"



Interprétation en Langue des signes française (LSF)



Gilets vibrants



Chansigne et vélotypie



Service de souffleurs d'images



Joëlettes et bécasines

« Villes pour tous » est un label qui garantit l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap sur des événements de droit commun grand public. Cela se traduit par le respect de la réglementation PMR des lieux, l'optimisation PMR des lieux (préconisations qui vont au-delà du seul cadre réglementaire) et la mise en place d'outils d'accessibilité pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chacun.

Ce label s'applique sur l'ensemble du territoire métropolitain, toute l'année au travers de deux programmes semestriels.

Les événements labellisés « Villes pour tous » bénéficient d'un certain nombre d'outils d'accessibilité tels que l'interprétation en Langue des signes française, la mise à disposition de gilets vibrants et l'usage du chansigne en faveur des personnes sourdes, la vélotypie, les services de souffleurs d'images pour accompagner les personnes aveugles ou malvoyantes, la sollicitation des Joëlettes ou Bécasines pour proposer des marches ou des sorties inclusives.

**En 2023, 17 communes de Toulouse Métropole ont participé à l'organisation de 38 événements labellisés. 6 événements ont été organisés hors les murs sous forme de séjours.**

---

Depuis sa création en 2022, « Ville pour tous » c'est environ

**70** partenaires,  
**19** communes de Toulouse Métropole engagées  
et plus de **530** événements labellisés  
entre septembre 2022 et septembre 2024.

---

# LES ÉVÉNEMENTS INCLUSIFS LABELLISÉS RÉALISÉS EN 2023 DANS LES COMMUNES DE TOULOUSE MÉTROPOLE

## Focus « Villes pour tous » à Cugnaux

La ville de Cugnaux est fortement impliquée dans cette démarche initiée depuis 2022. La municipalité porte plusieurs projets qui s'inscrivent dans cette dynamique, avec des actions mises en œuvre par différents services.

### Projets labellisés « Villes pour tous » à Cugnaux

- > **10 septembre 2023** : le *Forum des associations* s'est tenu dans un lieu accessible à l'ensemble des publics et des habitants de Cugnaux.
- > **22 septembre 2023** : la *Fête du Vivier* (quartier prioritaire de la ville) permet à ses habitants de fêter leur quartier mais aussi de l'ouvrir à l'ensemble des habitants de Cugnaux dans une dynamique d'accessibilité et d'inclusion.
- > **6 octobre 2023** : la nocturne *Découverte des métiers* est portée par le relais Entreprises emplois, une structure municipale dédiée à l'accompagnement des personnes en démarche d'insertion professionnelle. Le projet vise à faire venir des professionnels de tous horizons et à ouvrir les portes de l'entreprise aux jeunes, et aux moins jeunes, aux personnes en situation de handicap ou non (avec possibilité d'un service d'interprétation LSF).
- > **14 octobre 2023** : les *Journées Santé Prévention Environnement* sont organisées par les services Solidarité, Relai mobile, Jeunesse et Séniors de la commune. On y parle accès aux droits et on propose des animations autour de la santé, de la prévention et du sport.
- > **21 octobre 2023** : le concert *Histoire d'amour* avec les services Culture, Jeunesse et Solidarité de la commune de Cugnaux.
- > **18 novembre 2023** : l'animation *Pilotes de drones* avec le service Jeunesse
- > **24 novembre 2023** : les *Rencontres Emploi Handicap*, portées par le relais Entreprises emplois

### Plusieurs ateliers ont été initiés durant cette semaine :

- > un **atelier d'accès aux droits** dans lequel sont intervenus des partenaires en lien avec la thématique du handicap afin d'échanger avec des personnes en situation de handicap ou pas ;
- > un **atelier de sensibilisation** animé par Cap Emploi et Linklusion pour échanger sensibiliser les entreprises au recrutement de personnes en situation de handicap et au respect de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap à partir de 6% de l'effectif total ;
- > un **atelier de simulation d'entretiens** pour préparer les personnes en situation de handicap à rencontrer des entreprises ou des employeurs.

### Focus sur la Semaine de l'Emploi et du Handicap du 20 au 24 novembre 2023

**Ses objectifs** : faire découvrir les initiatives et les expériences existantes mais aussi créer des passerelles entre les entreprises, les professionnels de l'insertion et les personnes en situation de handicap à travers des ateliers, des rencontres et des conférences.

## Focus « Villes pour tous » à Villeneuve-Tolosane

Le premier événement « Villes pour tous » s'intitule *La Ronde des Lacs*. Il s'agit d'une course de loisirs solidaire organisée en partenariat par la ville de Villeneuve-Tolosane et une association locale (100 % Solidaire) avec l'objectif d'aider les jeunes Villeneuvois issus d'un milieu défavorisé à pratiquer une activité sportive ou culturelle. *La Ronde des Lacs* existe sous la forme actuelle depuis 2019.

Cet événement a été labellisé « Villes pour tous » grâce à la mise en œuvre de plusieurs adaptations : le parcours sportif de 5 km est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il peut être parcouru en courant ou en marchant. Il existe des raccourcis pour les personnes éprouvant plus de difficultés à se déplacer. Il y a également des parcours pour les plus jeunes. Aujourd'hui, ce sont près de 150 coureurs et marcheurs qui participent à cette course avec l'objectif d'augmenter leur nombre et plus particulièrement dans la catégorie des personnes en situation de handicap. L'amélioration de la communication vers les associations impliquées dans l'accompagnement de ces publics devrait y aider.





Toulouse Métropole  
6 rue René Leduc BP 35821  
31505 Toulouse Cedex 5  
Tél. : 05 81 91 72 00

**toulouse**  
**métropole**